



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

Projet du procès-Verbal des délibérations Conseil municipal du 17 avril 2026 (5^{ème} Séance)

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Petit-Canal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés le onze avril deux mille vingt-six.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026
2. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
3. Désignation des représentants de la commune au sein du Parc National de la Guadeloupe
4. Désignation des représentants de la ville de Petit-Canal à la commission en charge de l'élaboration du schéma d'aménagement régional (CESAR)
5. Désignation des membres de la commission départementale des taxis
6. Débat d'orientation budgétaire 2026
7. Communication diverses

II. APPEL NOMINAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents (27) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Marc Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Rony VERSIN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, Mme Sandrine VERGELAS, M. Daniel JORDAN, Mme Brenda SITCHARN, M. Bertrand BLOMBOU, M. Joël JEAN-PHILIPPE, M. Frantz RAMASSAMY, M. Rudy ROBERT, M. Samuel KANCEL, M. Luchy BRETER, M. Mariano MITEL, Mme Jenny JACMET-BIBAC, M. Jérôme VERGELAS, Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

Représentés (02) : Mme Anny-Claude BRAZIER donne procuration à M. Rony VERSIN
Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-REISSAL donne procuration à M. Mariano MITEL

Absents : 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

III. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

IV. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Brenda SITCHARN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

V. EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 AVRIL 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance doit être arrêté lors de la séance suivante.

Le projet de procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.

[Discussion]

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des observations.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Mariano MITEL** qui indique qu'il a une observation capitale relative à la page 16 concernant la commission de contrôle des listes électorales. Il est écrit que ce point n'a pas été soumis au vote et sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance. C'est une altération des faits. La vérité que je demande de rétablir au PV est la suivante : ce point a été débattu le 2 avril 2026 et présenté par Madame Elodie SERICHARD, et vous nous avez demandé de délibérer. Vous avez, lors de cette séance, imposé un seul siège à l'opposition. Nous avons proposé une personne en fonction de votre orientation. Plus précisément, vous proposez sept membres pour cette commission, dont un membre pour l'opposition. Je vous ai donc proposé Madame BONGOUT-RESISSAL. Je demande que le PV relate fidèlement nos échanges. Si nous devons éventuellement revenir sur le point qui suit, c'est qu'il y a eu un problème sur cette délibération. Je tiens à rappeler que l'omission de ce débat dans le PV est une atteinte à la sincérité de nos délibérations.

Puis Monsieur le Maire passe la parole à **Madame Jenny JACMET-BIBAC** qui demande une rectification concernant ses deux interventions. Elle indique avoir bien précisé, j'ai souligné qu'il y avait une confusion juridique dans le règlement intérieur. Dans la section 2.02 du règlement intérieur, vous avez utilisé des articles du Code général des collectivités territoriales relatifs à la CDSP pour désigner les membres de la CAO. C'est ce que j'ai dit. Ce sont deux instances régies par des règles différentes. Et confondre les deux, ce n'est pas une erreur de plume, c'est une fragilité juridique. Donc je demande que le PV mentionne bien explicitement cette alerte. Ensuite, à la fin de séance, le PV m'attribue des propos que je récusé formellement. Monsieur le Maire, l'approbation du PV, ce n'est pas une simple formalité, c'est le garant de la sincérité de nos débats. Donc, je refuse que l'on m'attribue le terme d'erreur matérielle. Je n'ai pas parlé d'erreur matérielle. Ce terme est une invention dans la rédaction du PV. Une erreur matérielle, c'est une faute sur un nom. Là, on inverse des procédures de désignation des membres. Donc ce n'est pas pareil. Je demande que soit rectifié le PV en précisant bien que je maintiens que c'est une erreur de droit et non une erreur matérielle. La réponse de l'administration sur le renvoi d'un article autre ne règle en rien le problème de fond : l'inscription dans un règlement municipal d'une commission fantôme. La réponse de l'administration est techniquement vraie pour le mode de calcul des sièges, mais c'est faux pour la désignation des membres. La DGS peut avoir son interprétation, pas de souci, mais

elle ne peut pas utiliser le PV pour transformer ma critique en approbation de sa thèse. Je demande à ce que ce soit rectifié et s'il le faut, je donnerai le compte rendu à annexer au PV.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations ou d'autres remarques ?

Aucune autre observation n'ayant été formulée, il met aux voix.

Après avoir entendu les observations formulées en séance par plusieurs conseillers municipaux, lesquelles n'ont pas été retenues, le Conseil municipal, a délibéré sur le PV en l'état.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 2 avril 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à majorité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2026.

[Résultat du vote]

- **Contre : 6 voix**
- **Pour : 23 voix**
- **Abstention : 00**

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire poursuit avec le deuxième point en passant la parole à Madame Elodie SERICHARD qui va le présenter et précise que lors de la séance précédente, ce point n'avait pas été voté, il avait été présenté mais il n'y avait pas eu de vote. Donc, Madame Elodie SERICHARD, présente le point 2 qui a été inscrit à l'ordre du jour.

2. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Rapporteur : Madame Elodie SERICHARD

Madame **SERICHARD** rappelle que la commission de contrôle est instituée par l'article L.19 du Code électoral et qu'elle est chargée d'examiner les recours relatifs aux inscriptions et radiations sur les listes électorales.

Elle précise que la composition doit respecter la représentation pluraliste du conseil municipal.

Madame Elodie PITON ép. SERICHARD expose que la commission de contrôle des listes électorales, instituée par l'article L.19 du Code électoral, est chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire en matière d'inscription et de radiation sur les listes électorales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, cette commission est composée de cinq conseillers municipaux, répartis selon les règles fixées par le Code électoral.

Les membres de cette commission sont nommés par le représentant de l'Etat sur proposition du conseil municipal.

Il convient donc de proposer une liste de conseillers municipaux volontaires et éligibles, dans le respect des règles de composition et de représentation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20260512

[Discussion]

Monsieur le Maire poursuit en disant :

« Concernant la proposition de notre liste, donc on a Monsieur VERSIN, Madame PITON ép. SERICHARD qui ne sont pas volontaires, Monsieur SINGARIN, Monsieur FULRAD, Madame JERPAN, Madame VALIER et Madame DÉBIBAKAS. Bien sûr, moi-même je ne suis pas volontaire Madame RAMPATH n'est pas volontaire, Monsieur CHÉRALDINI, Madame PLUMASSEAU, Monsieur SIOUMANDAN et Madame KINDEUR ne sont pas volontaires et donc pour terminer, on propose Madame HAMLET. Donc les 3 noms qui sont proposés concernant la liste sont VERSIN, PITON-SÉRICHARD et HAMLET.

Quelles sont vos propositions ?

Monsieur Mariano MITEL prend la parole en signalant que ce point a été délibéré en disant :

« Je rebondis Monsieur le Maire la dernière fois vous nous avez proposé une seule personne Madame BONGOUT-RÉSISSAL donc on a bien voté la dernière fois, on a bien délibéré mais de notre côté, il y avait qu'une seule personne. Donc aujourd'hui, je pense que c'est là où le problème. C'est pour ça qu'on était obligé de revenir sur cette délibération-là. C'est parce qu'au niveau de l'opposition on devait proposer 2 volontaires. Donc ça c'est clair. Donc aujourd'hui, nous proposons Madame BONGOUT-RÉSISSAL et Madame CARLOSSE-VRIENS Manndie. Les autres ne sont pas volontaires.

Le Maire demande de faire la précision de manière claire et nette sur les volontaires.

Monsieur MITEL répond : Alors pour les non volontaires, MITEL non volontaire, JACMET non volontaire.

Le Maire lui coupe la parole en disant : « Non, non non ça doit être dans l'ordre de la liste. Donc la première personne qui ne doit pas être volontaire, je vous aiguille, c'est Monsieur BRETER. Est-ce que Monsieur BRETER vous êtes volontaire ?

Monsieur BRETER répond : Non

Monsieur le Maire poursuit en disant : « D'accord. Donc vous proposez Monsieur BRETER n'est pas volontaire donc la prochaine sur la liste c'est Madame FRESSEL. »

Monsieur MITEL continue en disant : « Madame FRESSEL est volontaire. Elle vous a envoyé un courrier pour vous préciser qu'elle était volontaire pour faire partie de la commission. »

Monsieur le Maire répond : « Oui. Ensuite. »

Monsieur MITEL continue en disant : « Ensuite, je ne suis pas volontaire »

Monsieur le Maire répond : « D'accord. »

Monsieur MITEL poursuit en disant : « Madame JACMET n'est pas volontaire. »

Monsieur le Maire répond : « D'accord. »

Monsieur MITEL continue en disant : « Monsieur VERGELAS n'est pas volontaire. Donc il reste Madame CARLOSSE-VRIENS Manndie. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

671219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Monsieur le Maire le remercie, acte et mets aux voix. Le point a été voté à l'unanimité. Le Maire précise que le vote a bien été réalisé et passe au point suivant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7,

Considérant que la commune de Petit-Canal compte plus de 1 000 habitants et que deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement,

Considérant qu'il convient de proposer au représentant de l'État une liste de conseillers municipaux susceptibles d'être nommés membres de la commission de contrôle des listes électorales,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Elodie PITON ép. SERICHARD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

1. **DE PROPOSER** au préfet la liste suivante de cinq (5) conseillers municipaux volontaires et éligibles :

Elus de la majorité

- M. Rony VERSIN,
- Mme Elodie PITON ép. SERICHARD
- Mme Astride HAMLET

Elus de la minorité

- Mme Françoise FRESSEL ép. BONGOUT-RESISSAL
- Mme Manndie CARLOSSE-VRIENS

2. **DE PRENDRE ACTE** que ces membres seront nommés par arrêté préfectoral.

3. **DE DIRE** que Monsieur le Maire se chargera d'en informer Monsieur le Préfet par courrier.

[Résultat du vote]

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

Rapporteur : Monsieur Marc Rénalt SIOUMANDAN

Monsieur Marc Rénalt SIOUMANDAN expose à l'assemblée délibérante qu'en application du décret n°2009-614 du 3 juin 2009 relatif au Parc national de la Guadeloupe, les collectivités territoriales membres sont représentées au sein de son conseil d'administration.

Le maire de la commune est membre de droit de cette instance.

Toutefois, afin d'assurer la continuité de la représentation de la commune en cas d'empêchement, il appartient au conseil municipal de désigner un suppléant.

[Discussion]

Aucune observation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Le Conseil municipal,

Vu le décret n°2009-614 du 3 juin 2009 relatif au Parc national de la Guadeloupe,

Considérant que le maire est membre de droit du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de désigner un suppléant,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Marc Rénalt SIOUMANDAN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

1. **DE DÉSIGNER** comme suppléant du maire au conseil d'administration du Parc national de la Guadeloupe :

- Monsieur Rémi SINGARIN-SOLE

[Résultat]

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE PETIT-CANAL A LA COMMISSION EN CHARGE DE L'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (CESAR)

Rapporteur : Monsieur Laurent CHERALDINI

Monsieur Laurent CHERALDINI expose à l'assemblée délibérante que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) constitue un document stratégique de planification territoriale fixant les orientations fondamentales en matière de développement durable, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et qu'il fait l'objet d'une révision et que les collectivités doivent être représentées.

Dans le cadre de la procédure de révision du SAR de la Guadeloupe, une Commission d'Élaboration du SAR (CESAR) est mise en place afin d'associer les collectivités territoriales à cette démarche.

Il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance.

[Discussion]

Aucune observation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions relatives au Schéma d'Aménagement Régional (SAR),

Considérant la révision en cours du SAR de la Guadeloupe,

Considérant la nécessité de représenter la commune au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent CHERALDINI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Cherchier d'État - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 12/05/2026

1. DE DÉSIGNER au sein de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) :

- En qualité de titulaire : Monsieur Blaise MORNAL
- En qualité de suppléant : Monsieur Marc Rénalt SIOUMANDAN

[Résultat]

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TAXIS

Rapporteur : Madame Marielle PLUMASSEAU

Madame Marielle PLUMASSEAU expose à l'assemblée délibérante que la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise est une instance consultative placée auprès du représentant de l'État.

Elle est chargée d'émettre des avis sur les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et à la discipline des professions concernées, ainsi que sur les politiques de transport de personnes.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à y être représentées.

Il appartient dès lors au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette commission.

[Discussion]

Aucune observation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports, notamment les dispositions relatives aux taxis,

Vu les dispositions relatives à la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise,

Considérant la nécessité pour la commune d'être représentée au sein de cette instance consultative,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marielle PLUMASSEAU,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

1. DE DÉSIGNER pour représenter la commune de Petit-Canal au sein de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise :

- **Monsieur Laurent CHERALDINI**
- **Monsieur Bertrand BLOMBOU**

[Résultat]

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir au sein du conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue une étape essentielle du cycle budgétaire. Il permet aux membres du conseil municipal d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'échanger sur les grandes orientations budgétaires envisagées pour l'exercice 2026, notamment en matière de dépenses de fonctionnement, d'investissement, d'endettement et de stratégie financière.

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux conseillers municipaux dans les délais réglementaires.

Le présent point a pour objet de permettre la tenue de ce débat.

[Discussion]

- **M. MITEL**

LA VÉRITÉ SUR L'HÉRITAGE DÉPENSÉ

INTRODUCTION : Le déni de démocratie

Monsieur le Maire, chers collègues. Avant d'analyser vos chiffres, un constat s'impose : nous vous avons demandé par écrit les documents financiers essentiels (comptes de gestion, état de la dette, ratios). Vous avez choisi de ne pas nous les donner en temps et en heure.

Donc aujourd'hui, on nous demande de débattre sans nous donner tous les éléments pour le faire sérieusement. Ce n'est pas acceptable.

Un débat d'orientations budgétaires sans transparence, ce n'est pas un débat. C'est une mise en scène. Le droit à l'information des élus n'est pas une option. C'est une obligation.

Refuser de transmettre ces documents avant le DOB revient à empêcher les élus d'exercer pleinement leur mandat. On ne peut pas débattre sérieusement sans documents. La transparence ne se proclame pas, elle se prouve. Refuser l'information, c'est affaiblir la démocratie locale. Pourquoi refuser ces documents si tout va bien?

Cependant, nous avons tout de même travaillé grâce à votre ROB. Et ce que nous y avons découvert, en recoupant avec les documents officiels du comptable, est alarmant. Monsieur le Maire, le temps de la communication est fini, voici le temps de la vérité.

CONSTAT 1

Section fonctionnement: le train de vie de la commune (Page 8)

Chers collègues, imaginez une famille. Elle gagne 100€ de plus cette année, mais elle décide d'en dépenser 150€ de plus pour ses loisirs et ses plaisirs.

Regardez tous la page 8. Vos dépenses de fonctionnement ont bondi de 1,24 million d'euros (+12,4%) en un an.

Les charges générales, elles, progressent de +22 %, soit +825 763 €.

- Le problème : Nos recettes ne montent que de 8%.
- La question : Monsieur le Maire, comment pouvez-vous parler de "maîtrise" alors que vous dépensez l'argent plus vite que vous ne l'encaissez ? Est-ce là votre définition de la rigueur ?

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
N° 21974198-20260912-BM1202604065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Le rapport évoque l'inflation, certes, mais cette hausse dépasse largement les tendances nationales. Elle interroge sur la capacité réelle de la commune à maîtriser ses dépenses.

CONSTAT 2

Des recettes gonflées par des éléments non pérennes

Les produits des services augmentent de +737 992 €, presque exclusivement grâce au bail de l'antenne de téléphonie mobile de Duval.

Le rapport reconnaît que certaines recettes sont « nouvelles ou ponctuelles, dont la pérennité devra être appréciée ».

Monsieur le Maire, quelle est la durée du bail et quel est le mode de versement ? est-ce un loyer annuel, ou est-ce un loyer à versement unique pour la durée entière du bail ?

CONSTAT 3

La perfusion de novembre 2024 et le faux excédent

C'est le point le plus grave. Vous vous vantez d'un excédent. C'est comme un père de famille qui, pour payer ses dettes et de nouveaux achats qui s'élèvent à 7000€, fait un prêt à la consommation de 10000€. Les 3000€ restant, ce n'est pas de l'épargne mais le reste du prêt à rembourser avec intérêt.

Les éléments comptables de 2024 sont formels :

- Le constat : Vous avez contracté un emprunt de 3 millions d'euros en novembre 2024, à seulement quelques jours de la clôture des comptes.
- La réalité de 2025 : Cet emprunt de novembre 2024 est la seule raison pour laquelle vous avez pu maintenir la tête hors de l'eau tout au long de l'année 2025. Vous vivez sur un stock d'argent emprunté, pas sur une gestion saine. Donc cet argent n'est pas de la richesse créée, c'est bien une bouée de sauvetage. Sans ce prêt de dernière minute, votre section d'investissement serait dans le rouge vif.
- La question : Monsieur le Maire, pouvez-vous confirmer que sans ces 3 millions empruntés in extremis, votre résultat serait en réalité négatif ? Et puisque cet argent a été encaissé fin 2024, pouvez-vous nous dire quelle part de ces 3 millions a déjà été consommée pour payer le fonctionnement courant ou des factures en retard (les fameux Restes à Réaliser) plutôt que de nouveaux projets ?

CONSTAT 4

L'effondrement du bas de laine (Page 6)

Quand on dépense trop au quotidien sans faire rentrer suffisamment en retour, on vide ses économies.

- Le chiffre choc (Page 6): notre "épargne nette" est passée de 985 000 € à 559 000 €. Une chute de 43% en un an !

Le document reconnaît lui-même « une évolution contrastée des équilibres financiers » et la nécessité « d'une attention particulière à la stabilisation des marges d'autofinancement ».

- La question : Chers collègues du conseil municipal, vous rendez-vous compte qu'en 12 mois, le Maire a "mangé" la moitié de la capacité d'autofinancement de notre commune ? Monsieur le Maire, si une urgence frappe Petit-Canal demain, où irons-nous chercher l'argent puisque vous avez déjà rogné la moitié de nos réserves en 12 mois ?

CONSTAT 5

Le surendettement (Page 6)

Puisqu'il n'y a plus d'économies, on contracte un crédit !

- Le constat : La dette a bondi de 3,2 à 6,2 millions d'euros. Vous avez doublé la dette de Petit-Canal en un seul exercice !
- La conséquence : Nous jetons désormais 118 249 € par an par les fenêtres uniquement pour payer les intérêts (Page 8, ligne 66). C'est l'équivalent d'un grand projet de quartier sacrifié chaque année pour rembourser vos emprunts de confort. Est-ce cela votre gestion "en bon père de famille" ?

CONSTAT 6

L'investissement en trompe-l'œil (Pages 12-13)

Vous annoncez 5,38 millions d'investissements pour 2026.

- La réalité : Votre épargne (559 000 €) ne couvre même pas 11% de cette somme. Le reste ? Ce sont des Restes à Réaliser (RAR) que vous traînez comme des boulets et des subventions hypothétiques.
- La question : Monsieur le Maire, combien de ces projets sont des "copier-coller" des années précédentes que vous n'avez jamais pu payer ?

Ce programme d'investissement 2026 intervient donc dans un contexte où :

- l'épargne se dégrade,
- la dette augmente fortement,
- les financements externes diminuent, notamment avec la baisse du Fonds vert de 27%.

Le rapport indique que cette stratégie suppose « une mobilisation effective des financements externes ».

Mais aucune garantie n'est donnée sur l'obtention de ces financements.

Nous ne sommes pas opposés à l'investissement. Nous sommes opposés à l'investissement sans visibilité, sans sécurisation des financements, et sans épargne suffisante.

CONSTAT 7

Une gestion RH qui manque de cohérence

Les charges de personnel augmentent de +3 % en 2025 et devraient atteindre 4,5 M€ en 2026.

Vous affichez une hausse d'effectifs de 11 %, mais la réalité, c'est que 4 agents sur 10 sont des contractuels.

C'est comme si une entreprise prétendait être en pleine croissance alors qu'elle ne fonctionne qu'avec des intérimaires qu'elle ne peut pas titulariser faute d'argent.

Ce n'est pas de la gestion, c'est de l'improvisation sociale. Vous gonflez les rangs pour l'affichage, mais vous fragilisez à la fois les finances de la ville et l'avenir de ces agents.

Je sais, Monsieur le Maire, ce que vous allez nous répondre.

1. Si l'on vous rappelle qu'à votre arrivée, vous avez bénéficié d'une situation comptable confortable, vous direz que l'excédent de 11 millions de 2014 est de l'histoire ancienne. Mais l'histoire nous juge : vous avez hérité d'un trésor et vous finissez par doubler la dette en 12 mois. Ce n'est pas du passé, c'est votre bilan.

2. Vous direz que c'est la faute de l'inflation. Mais l'inflation n'explique pas pourquoi vos charges à caractère général dérapent de 500 000 € alors que d'autres communes se serrent la ceinture.

3. Vous direz que nous sommes "pessimistes". Non, nous sommes réalistes. Les chiffres de la page 6 et 8 sont les vôtres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE
Accusé certifié exécutoire

PROPOSITIONS :

Notre groupe ne conteste pas les difficultés du contexte.

Il ne conteste pas non plus la nécessité d'investir pour l'avenir de Petit-Canal. Nous appelons à une gestion plus prudente, plus transparente et plus soutenable. Nous proposons :

- un suivi trimestriel des dépenses,
- une analyse de risques intégrée au 008,
- une priorisation des investissements,
- une sécurisation préalable des financements,
- un plan de maîtrise des charges générales,
- et une stratégie RH plus équilibrée.

Notre objectif n'est pas de bloquer, mais de garantir que les choix budgétaires d'aujourd'hui ne deviendront pas les contraintes de demain.

Nous voulons travailler pour une commune qui investit, oui, mais qui investit en sécurité, en transparence, et en responsabilité.

EN CONCLUSION

La conclusion est implacable, et je m'adresse à vous, collègues du conseil municipal:

- Dépenser plus qu'on ne gagne (+1,2M€),
- vider les réserves (-43%),
- doubler la dette (6M€)
- et cacher les documents comptables à l'opposition...

Ce n'est pas une stratégie politique, c'est une dérive financière. Monsieur le Maire, Petit-Canal ne peut pas se payer le luxe de votre imprudence. Nous demandons donc une révision de ces orientations avant le vote du budget, sous peine de voir notre commune glisser vers un terrain dangereux.

Chers collègues du conseil municipal, en votant ce ROB, vous validez une commune sous perfusion et un avenir surendetté pour nos enfants. Nous, nous refusons d'être complices de cette trajectoire de faillite.

Merci pour votre attention.

Après l'intervention de Monsieur MITEL, **Monsieur le Maire** confirme que le débat est lancé et que Monsieur MITEL est un bon lecteur.

Monsieur MITEL l'interrompt et de ce fait, Monsieur le Maire le rappelle à l'ordre en mentionnant qu'il faudra attendre qu'on lui donne la parole afin d'intervenir.

Monsieur le Maire poursuit en disant :

« Alors, je disais effectivement, vous aurez pu ajuster la lecture qu'on vous a confié par rapport à tout ce que j'ai dit dans ma présentation pour vous éviter de vous répéter je l'ai dit de manière claire et nette en toute transparence que les dépenses ont augmenté.

Pourquoi les dépenses ont augmenté, l'inflation, etc.

J'ai parlé de la masse salariale, j'ai expliqué pourquoi il y a une augmentation de la masse salariale, pourquoi une augmentation des dépenses.

Tout a été dit clairement et nettement. Mais c'est vrai, peut-être que vous ne vous attendiez pas à ce que l'analyse soit un doublon avec ce qu'on vous a préparé, mais les choses sont dites. La situation de la commune, elle est confortable et je l'ai dit avec précision mais je

voudrais apporter quelques éléments, j'ai constaté que vous mélangez un petit peu les chiffres et les pourcentages. Vous parlez de pourcentage à un moment et de l'autre vous parlez de chiffres. Donc, quand on compare les choses, il faut rester sous les mêmes critères.

Et donc concernant l'excédent, je vous entends parler de l'excédent, le confort que nous avons trouvé lorsque nous sommes arrivés. Je vous rappelle l'excédent en vérité, elle n'était pas de 11 millions, elle était de 10 millions parce qu'il y avait une mauvaise imputation de 800 000 € d'un emprunt que vous avez réalisé à l'époque, que vous avez imputé et que vous avez mis, ah oui, je vous dis vous parce que comme vous êtes l'héritier et vous, vous vous le revendiquez quand vous venez à chaque fois parler de ce confort qu'on a trouvé de ces 11 millions qui sont pas 11 millions mais 10 millions, je vous dis que vous en êtes garant. Effectivement, ces 10 millions nous les avons fait travailler et nous avons fait 50 millions d'investissement entre 2014 et 2025.

50 millions d'investissements.

Et aujourd'hui nous présentons des comptes avec un excédent de plus de 4 millions cumulés. D'accord. Donc nous ne sommes pas là à faire de l'épargne et à laisser nos enfants et nos bâtiments, je dirais en ruines sans assurance.

Je rappelle quand nous sommes arrivés en 2014, nous avons trouvé des toilettes turques dans les établissements. Pour ceux qui connaissent, c'est quoi les toilettes turques avec un excédent de 11 millions. Je vous rappelle peut-être que vous ne le saviez pas mais vous devriez poser la question parce que vous avez de la proximité pour savoir la situation de la ville en 2014. Nous avons trouvé avec 11 millions d'excédents, 3 millions d'emprunts et vous ne vous interrogez pas comment vous faites pour mélanger situation de la collectivité et un emprunt. Vous mélangez recettes et disponibilité.

Mais je suis désolé, c'est pour ça que j'ai pris mon temps pour faire de la pédagogie pour que l'on ne puisse pas entendre tout et n'importe quoi. Donc du coup, on va continuer le débat parce qu'il y a d'autres prises de parole.

Je vais passer la parole à Mme JERPAN.

Monsieur MITEL a voulu intervenir mais Monsieur le Maire lui a refusé en lui disant qu'il a déjà eu son temps d'intervention et donne la parole à Mme JERPAN.

- **Mme JERPAN**

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Je souhaite tout d'abord saluer la qualité du Débat d'Orientation Budgétaire qui nous est présenté aujourd'hui.

Ce document est clair, structuré, et surtout, il traduit une vision cohérente et responsable de la gestion de notre collectivité.

Dans le même temps, nous avons fait le choix d'un investissement ambitieux et utile, notamment en faveur des écoles, des infrastructures sportives, de la voirie et du patrimoine. Ce sont des projets concrets, attendus par la population, et structurants pour l'avenir de notre territoire.

S'agissant de l'endettement, il est important de rappeler que celui-ci reste maîtrisé et soutenable, avec une capacité de désendettement largement en dessous des seuils d'alerte. Il s'agit donc d'un endettement utile, au service du développement de la commune.

Je note également avec satisfaction le choix assumé de notre MAIRE ne pas augmenter la fiscalité, malgré les contraintes.

C'est un signal fort envoyé à nos administrés.

Je tiens également rappeler un élément objectif et particulièrement significatif :

les analyses de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances, sur la période 2021 à 2024, ont attribué à notre commune une très bonne note avec la mention Bien.

Et il est important de le souligner : nous sommes la seule commune de Guadeloupe à avoir obtenu cette mention sur l'ensemble des communes analysées.

Cela vient confirmer, de manière indépendante, la qualité de notre gestion financière.

Je voudrais également prendre un instant pour saluer le travail remarquable des services de la collectivité, et en particulier des équipes administratives.

Leur engagement, leur rigueur et leur capacité à mobiliser des financements extérieurs permettent aujourd'hui à la commune de mener des projets structurants sans peser excessivement sur ses ressources propres.

C'est un travail souvent discret, mais essentiel, qui contribue directement à la solidité de notre gestion et à la réussite de nos politiques publiques.

Durant la campagne, certaines affirmations ont circulé, laissant entendre une gestion exagérée, notamment en matière de manifestations attractives du territoire

Aujourd'hui, les chiffres, les analyses officielles et les résultats viennent objectivement démontrer le contraire.

Et je pense que chacun, désormais en responsabilité, pourra apprécier avec plus de recul et de lucidité la réalité de la gestion de notre collectivité.

Enfin, ce document montre une volonté claire :

concilier rigueur budgétaire, maintien des services publics et développement du territoire.

Pour toutes ces raisons, je tiens à saluer le travail réalisé et à réaffirmer mon soutien à ces orientations budgétaires, qui sont responsables, équilibrées et tournées vers l'avenir.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire remercie Madame JERPAN et donne ensuite la parole à Mme KINDEUR pour son intervention.

- **Mme KINDEUR**

Dans ce cadre, notre responsabilité est claire : faire des choix justes, utiles et durables.

Nos orientations budgétaires s'articulent autour de priorités majeures.

Parmi ces priorités :

- **le développement et l'attractivité de Petit-Canal.** Cela passe par des investissements structurants : amélioration et construction des infrastructures, valorisation de notre patrimoine, soutien à l'activité économique locale et encouragement à l'initiative. Tout cela pour créer les conditions d'un avenir dynamique pour notre territoire.
- **la rigueur et la responsabilité financière.** Nous ne pouvons pas ignorer les contraintes budgétaires. Il est indispensable de maîtriser nos dépenses, d'optimiser nos ressources et de garantir une gestion saine et transparente. Chaque euro dépense doit être un euro utile.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
071 219711190-20260512_BMNA2026040653_DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Et c'est bien pour cela que notre commune figure au rang des communes les mieux gérées !

Mais au-delà des chiffres, ce ROB doit être guidé par une ambition collective : celle de construire une commune plus juste, plus moderne et plus résiliente.

Cela suppose du dialogue, de l'écoute et une vision à long terme. Cela suppose aussi du courage politique : celui d'assumer des choix, parfois difficiles, mais nécessaires pour l'intérêt général. À ce titre, il est important de souligner certains indicateurs financiers clés qui éclairent notre situation.

Le besoin en fonds de roulement, tout d'abord, est négatif. Cela signifie concrètement que notre collectivité dispose d'une trésorerie suffisante pour couvrir ses besoins de fonctionnement courant. C'est un signal positif, qui traduit une gestion saine.

- **la capacité de désendettement** constitue un autre indicateur déterminant. Elle mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser notre dette en mobilisant notre épargne brute. Préserver une capacité de désendettement maîtrisée, c'est garantir à la fois notre crédibilité financière et notre capacité à agir dans la durée.

Monsieur le Maire remercie Madame KINDEUR et donne la parole à Madame JACMET.

- **Mme JACMET-BIBAC**

Chers collègues, en tout cas, merci pour la qualité de votre présentation. Si effectivement votre intervention après celle de monsieur Mittel, c'était dans le but de nous déstabiliser, de nous ridiculiser ou je ne sais quoi, au contraire, ça renforce encore plus notre détermination à rétablir la vérité. La première des choses, je vous rappelle que vous ne nous avez absolument donné aucun document concernant ce fameux débat d'orientation budgétaire aujourd'hui.

Vous voulez que nous soyons sur un pied d'égalité avec vous, alors qu'apparemment, vu l'excellente intervention de madame JERPAN et de madame KINDEUR, vous disposez d'un certain nombre d'éléments que nous aurions souhaité avoir. Nous rappelons pour qu'un débat soit complètement équitable, et je demanderai à l'Assemblée, s'il vous plaît de me laisser parler. Pour qu'un débat soit complètement équitable, nous avons besoin d'être sur le même pied d'égalité.

Clairement, aujourd'hui, nous réaffirmons : vous nous avez caché des documents. N'empêche qu'il y a une chose qui est sûre, lorsque nous analysons un certain nombre de documents comptables que nous avons pu avoir, la commune de Petit-Canal a contracté un prêt en novembre 2024 pour un montant de 3 millions d'euros. Nous demandons donc à monsieur le Maire de nous expliquer, en novembre 2024, nous lui demandons de nous expliquer si sans ce prêt de 3 millions d'euros, est-ce qu'aujourd'hui la commune aurait été exactement dans la même santé financière ?

Nous avons posé un certain nombre de questions aussi pour éclairer justement. Comme on dit, nous ne sommes pas là pour venir empêcher quiconque de tourner en rond. Nous avons besoin d'éléments concrets, puisque vous ne nous avez pas donné.

Vous avez effectivement parlé d'une recette importante concernant Duval, de plus de 737 000 euros pour un bail pour une antenne. Nous voulons savoir quelle est la portée de ce bail, puisque 737 000 euros perçus en une année, on veut savoir est-ce que justement cette somme correspond à des arriérés ? Est-ce que c'est la somme qui a été perçue de manière unique, donc en une seule fois ? Ou sinon, quel est le montant de ce bail par mois ou par année ?

Vous allez pouvoir, je l'espère, nous apporter la réponse. Chers collègues, c'est tout à fait normal. Vous avez le droit de croire ce que dit monsieur le Maire, nous l'acceptons. Tout comme vous acceptez le fait aussi que nous, nous avons le droit de contester et de revenir sincèrement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/05/2024

Je vous le dis aujourd'hui, vous pouvez le poser sur le procès-verbal. Nous contestons la sincérité de ce débat d'orientation budgétaire puisque nous vous rappelons que le débat

d'orientation budgétaire, c'est lui qui garantit le budget primitif. Aujourd'hui, oui, nous contestons ce débat d'orientation budgétaire et nous contestons sa sincérité. Et nous allons laisser pour annexer au procès-verbal, nous allons laisser toutes nos observations, puisque si vous avez été attentif à toutes nos remarques, vous verrez que ça ne chevauche pas ce que monsieur le Maire a dit et que nos remarques sont extrêmement pertinentes.

Monsieur Le Maire prend la parole en disant : Très bien. Chacun sa perception et son avis sur les choses. Mais comme je le dis et je ne vais jamais cesser de le dire, s'il y a quelque chose qu'on ne peut pas contester, ce sont les chiffres. Une fois que les chiffres sont posés, ben les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Madame JACMET interrompt Monsieur le Maire à plusieurs reprises et ce dernier n'avait que le choix de couper le micro de cette dernière afin de poursuivre en lui rappelant les règles d'une bonne tenue d'une séance. Ensuite, il continue en passant la parole à Monsieur SIOUMANDAN.

• **M. SIOUMANDAN**

Bonsoir à toutes et tous ;

C'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour souligner les excellents résultats financiers de la collectivité de PETIT CANAL pour l'année 2025.

Afficher un excédent budgétaire n'est jamais le fruit du hasard. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse, d'arbitrages responsables et de l'engagement quotidien des Élus et des agents municipaux. Je tiens à remercier chacune et chacun pour ce travail collectif.

Je profite de l'occasion pour féliciter le travail remarquable de la Directrice Générale des Services, le service des finances et les différents collaborateurs.

Trois points à retenir de ce bilan :

- Maitrise des dépenses : nous avons su prioriser les projets structurants utiles aux habitants. Tout en contenant nos charges de fonctionnement.

- Dynamisme des recettes : la vitalité de notre territoire et le sérieux du suivi ont permis de consolider nos ressources.

- Capacité d'investir pour l'avenir : cet excédent nous donne des marges de manœuvre pour financer nos projets sans alourdir la dette ni augmenter la pression fiscale. Car les taux d'impositions sont restés inchangés depuis plus de 12 ans la durée de notre mandature.

Cet excédent n'est pas une fin en soi, c'est un outil au service de nos ambitions :

- Améliorer le cadre de vie soutenir les plus fragiles,
- garantir un service public de proximité plus de 200 000€ investi au CCAS.
- Maintenir un tissu associatif dynamique qui se concrétise par un budget de 215 522€.
- Préparer la transition écologique et numérique.

Concrètement on change nos façons de produire, de consommer et de se déplacer.

Pour preuve à la caisse des écoles on essaie autant que possible de fournir aux élèves des produits locaux.

Par la réfection de la route trou à sirop Anse Maurice c'est une manière pour nous de changer notre mode de déplacement afin de réduire notre impact sur l'environnement.

En ce qui concerne le numérique, nous nous engageons à faire évoluer nos canaliens dans l'aire du temps.

C'est doter nos écoles primaires d'outils numériques, ce sont aussi nos Conseils municipaux sont en direct sur les réseaux sociaux ce qui permet à tout un chacun de suivre les débats en direct un exemple parmi tant.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Restons vigilants la bonne santé financière se cultive dans la durée.

Continuons à gérer avec sérieux pour que chaque euro dépensé soit un euro utile à la population.

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur le Maire le remercie et passe la parole à Madame RAMPATH.

- **Mme Sheila REINE ép. RAMPATH**

Merci M. le Maire ; Bonsoir à toutes et tous, chers collègues, chère population de PETIT-CANAL, et tous ceux qui nous regardent ;

Je rappelle à la minorité que le temps de la campagne électorale est terminée, nous sommes dans une instance d'échange en tant élus responsables.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 constitue, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, une étape essentielle dans la préparation de notre budget communal. C'est un moment de vérité, un moment de clarté, où nous affirmons nos priorités et où nous rendons compte, en toute transparence, des choix qui guideront notre action.

Vous l'avez aussi indiqué ce débat s'inscrit toutefois dans un contexte particulièrement contraint.

Oui, ces contraintes impactent directement les collectivités et fragilisent davantage les publics vulnérables.

Derrière ces chiffres, il y a une réalité humaine. Ce sont nos familles, nos jeunes, nos aînés, les personnes en situation de handicap, celles en recherche d'emploi ou en situation de précarité, qui ressentent au quotidien les effets de ces tensions économiques.

Face à cela, notre responsabilité est claire : tenir le cap.

Tenir le cap de la rigueur budgétaire, bien sûr, en recherchant activement des financements, en répondant aux appels à projets, en mobilisant les partenaires institutionnels ETAT/REGION/DEPARTEMENT/EPCI...

Mais surtout, tenir le cap de la solidarité.

Car à Petit-Canal, nous faisons le choix de ne pas opposer équilibre financier et justice sociale. Nous faisons le choix de protéger les plus vulnérables par un soutien renforcé au CCAS, pilier de l'action sociale

La municipalité confirme son engagement avec une subvention de 200 000 € au CCAS, garantissant un financement stable, équilibré et pérenne.

Le CCAS intervient :

- ❖ Dans des domaines essentiels :

petite enfance, éducation, jeunesse ; familles, logement ; emploi et insertion ; précarité et urgence sociale ; handicap ; personnes âgées et dépendance

- ❖ Des missions essentielles au service de la population

- a) Missions obligatoires

- « d'Instruction et d'accompagnement des dossiers d'aides légales » : APA, ASPA (personnes âgées) ; MDPH (handicap) ; RSA ; Accès au logement

Accusé de réception / Ministère de l'Intérieur
971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

- Domiciliation des personnes sans résidence stable ; Analyse des besoins sociaux

Accusé certifié exécutoire
Reçu en préfecture le 12/05/2026

b) Missions facultatives (action sociale de proximité)

- Aides alimentaires (chèques services)
- Aides liées au logement (eau, électricité) ;
- Aides d'urgence
- Soutien à l'insertion professionnelle ;
- Aide au permis de conduire ;
- Prise en charge de frais funéraires

Une action sociale concrète, directe et adaptée aux réalités du territoire.

Une année 2025 riche en actions et en lien social

Le dynamisme du CCAS et des services municipaux s'illustre par de nombreuses initiatives :

✚ **Actions pour les seniors** : Semaine Bleue ; Baignade en mer ; Activités sportives adaptées (Moov o Kannal- KARATE Senior)

✚ **Anniversaires des centenaires**

✚ **Actions sociales et solidaires** : nous avons une mise à disposition de locaux et une convention d'objectif et de moyens à hauteur de 23 000 €/an avec l'association KOLIBRI SERVICE pour assurer le portage de repas ; les baignades en mer et biens d'autres activités et ateliers pour nos aînés.

✚ **Aides alimentaires et distribution de paniers ; aides d'urgence**

✚ **Actions de cohésion et de valorisation** : fête des parents ; cérémonie des lauréats afin de promouvoir l'effort, le mérite et l'excellence, valeurs supérieures dans la poursuite d'études supérieures ; activités intergénérationnelles

✚ **Actions innovantes et partenariales** :

- nous avons aussi une convention de mise à disposition de local et une convention de partenariat avec l'association SOLIDAIR + pour la gestion de l'épicerie solidaire permettant aux familles d'avoir des produits à moindre coût
- programme « mangez bien, mangez sain » l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires de ce dispositif d'avoir une consommation alimentaire plus durable, plus locale
- médiathèque (actions hors-les-murs, numérique, culture) ; France Services (bus itinérant) ; collaborations associatives

Une politique sociale vivante, de proximité et tournée vers l'inclusion. Nous avons un CCAS au cœur du lien social

Le CCAS s'impose comme un acteur central de la politique sociale, un service de proximité reconnu par la population, un outil indispensable de solidarité territoriale.

La collectivité confirme par la même d'une situation financière maîtrisée et équilibrée

Une gestion rigoureuse des dépenses, des résultats positifs confirmés. Ce résultat témoigne d'une gestion saine de la collectivité, d'une capacité à agir durablement et d'une solidité financière rassurante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
979219741499-20260312-BM/A202604053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Chaque année le budget de la collectivité est voté en concordance avec le compte de gestion du comptable public. Prochainement, nous allons le voter, vous (la minorité) aurez donc l'occasion de contester aussi le travail du comptable public

En conclusion à travers ce Rapport d'Orientation Budgétaire, nous affirmons donc une ambition claire : concilier rigueur budgétaire et engagement social fort au service des habitants de Petit-Canal pour une commune exemplaire, une commune d'excellence.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire remercie Madame RAMPATH.

Et suggère que lors de la prochaine séance, faire lecture du règlement intérieur afin d'éviter les dérives et espère que les choses à l'avenir se passeront pour le mieux.

Il remercie les collègues pour leurs différentes observations ainsi que l'opposition et poursuit en disant que :

« Cela montre que nous partageons au moins une chose, l'exigence de rigueur dans la gestion de notre commune. Vous évoquez, chères minorités, une situation qui serait fragile.

Je vais vous rappeler des éléments très simples et c'est pour ça que je parle souvent de chiffres. Un excédent de 1 163 298, 11 € pour l'année 2025. Clair, net, précis. Une épargne positive, des équilibres budgétaires préservés. Ce sont des indicateurs de solidité. Bien sûr, cela nécessite de la vigilance mais ce n'est nullement une situation fragile.

Vous évoquez une épargne fluctuante, oui, elle évolue comme dans toutes les collectivités dans un contexte inflationniste. Mais, cependant, à Petit-Canal, elle reste positive et structurante. Et surtout, elle est en amélioration pour 2025. Donc je voudrais rassurer tout un chacun même à travers les discours alarmants, je voudrais vous dire que la situation de Petit-Canal est une situation financière qui est convenable et plus que convenable.

Et effectivement vous avez tous eu à entendre que la ville de Petit-Canal c'est la ville qui dépense le moins, c'est la ville qui a eu la meilleure note en matière de gestion sur la période 2021-2024 et il y a un site qui est disponible pour pouvoir consulter ces éléments.

Je pense qu'il faut réorienter les arguments qui aurait pour tendance à dire que nous sommes des mauvais gestionnaires. Aujourd'hui, toute la Guadeloupe le sait et même en dehors des frontières de la Guadeloupe.

Vous avez raison sur un point. Certaines recettes doivent être analysées dans la durée, oui et c'est précisément ce que nous faisons.

Vous avez parlé du bail. Oui, il y a un bail où nous avons perçu 339 000 €. C'est un bail de 20 ans. Et au lieu qu'on nous donne l'argent chaque année, nous avons demandé que tout soit versé d'un seul coup. Et nous assumons. De manière, claire et nette, nous n'avons rien à cacher.

Et je vous rappelle que votre demande de documentation a été déposée le 2 avril. Nous ne sommes pas à votre disposition parce que vous n'avez pas su vous organiser plus tôt et pour que nous puissions mettre nos services à votre disposition pour vous donner des documents. Nous sommes dans les temps pour vous remettre des documents et je tenais à vous le dire parce que vous avez cette tendance à faire comprendre qu'on ne veut pas vous donner les documents alors que ce sont des documents qui sont publics et que vous pouvez en dehors de la Collectivité les avoir. Mais soit, vous êtes, des élus, vous êtes des administrés de la Ville, vous les aurez en temps et en heure mais on ne va pas désorganiser notre service pour vous les faire plaisir.

Notre stratégie ne repose pas sur des recettes ponctuelles mais sur une diversification et une sécurisation de nos ressources. "Nou kay, chéché lajen, la disponib, énon ka optimisé" et c'est ce qui fait qu'on a une ville qui est bien gérée.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Vous soulignez l'évolution de la dette. Oui, elle a augmenté et nous l'assumons. Nous l'assumons parce qu'elles financent les investissements structurants :

- la médiathèque,
- la maison de l'Agriculteur,
- l'extension du cimetière,
- l'aménagement,
- la réalisation des routes,
- des trottoirs pour sécuriser le déplacement de nos enfants de nos aînés, de la population.

Nous nous assumons et c'est pour cela que nous le disons souvent en deux mandatures, 50 millions d'investissements.

Nous faisons des emprunts, oui, mais nous allons chercher aussi les subventions là où c'est disponible.

Et je vous rappelle et je tiens à le rappeler quand nous sommes arrivés en 2014 nous avons trouvé plus de 3 millions d'emprunts, à ce jour, nous remboursons encore des emprunts de l'ancienne mandature. Peut-être ça vous n'avez pas envie de l'entendre mais ce sont des éléments que nous pourrions vous communiquer comme vous aimez qu'on vous communique des choses, on va vous les communiquer.

Alors, je disais aussi notre capacité de désendettement est de 6 ans. Elle va revenir à 4 ans et demi. Nous sommes largement dans les strates d'une bonne collectivité et d'une bonne gestion. Ce sont donc des niveaux maîtrisés sur les dépenses.

Vous posez la question des dépenses ; je veux être clair et je l'ai dit toute à l'heure-là, c'est pour ça que, je disais qu'il y a redondance à répéter ce que j'ai déjà informé et donné des éléments dessus. La hausse de 12% est largement lié à des facteurs externes :

- l'énergie,
- carburant,
- prestations.

Et malgré cela, la masse salariale est maîtrisée. Les services sont maintenues pour le bien-être de la population.

C'est bizarre que vous vous n'interrogiez pas sur nos priorités d'investissement. Mais ces investissements répondent à des besoins concrets. D'où le fait qu'on emprunte.

Et c'est bizarre aussi que vous ne relevez pas qu'en 12 ans, 0% d'augmentation d'impôts. Cela ne vous interroge pas à savoir comment nous faisons malgré l'inflation de ces 12 ans, la mise à niveau de la rémunération des agents et bien nous allons donc chercher les financements là où cela est disponible.

En résumé, nous avons une gestion qui est à la fois, rigoureuse, prudente et ambitieuse. Nous restons donc vigilants bien sûr mais nous avons une trajectoire qui est claire, cohérente et maîtrisée.

Voilà chers collègues, ce que j'avais à vous dire et à travers tous ces propos, tous ces échanges, tous ces éléments portés à l'attention de la population de Petit-Canal et à votre attention bien sûr, chers élus, je propose au conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. »

Ensuite, invite tous les présents ainsi que la population à participer aux activités de la commune et notamment à celle qui va avoir lieu à An ba Filao la, intitulée « Vwa Libéré », ce samedi 18 de 16h à 21h30. Il y aura des animations portées par Madame Marie-Line DAHOMAY, une femme bien connue au niveau de la Guadeloupe mais particulièrement une femme bien ancrée dans la vie de la collectivité de Petit-Canal. Il précise aussi que la ville est partenaire de cette manifestation.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire transmis aux conseillers municipaux,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu en séance,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

DÉCIDE :

1. **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

VI. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes (20h30).

VII. SIGNATURES

Fait et délibéré à Petit-Canal, le 17 avril 2026

Le Maire



Blaise MORNAL

La secrétaire de séance

Brenda SITCHARN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20260512-BMNA2026040653-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026